

Département de la Somme

-o-

Canton de Corbie

-o-

Commune de VILLERS-
BRETONNEUX

80800

République Française

—o—

Liberté – Égalité – Fraternité

—o—

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026A125

**Arrêté portant fermeture temporaire et exceptionnelle de l'école
communale maternelle Le Petit Prince et de la crèche
communale Les Marsupiaux
du mercredi 24 au vendredi 26 juin 2026 en raison d'un épisode
de canicule**

Le maire de Villers-Bretonneux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire pour assurer la sécurité et la salubrité publiques ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives à l'obligation d'accueil des élèves et à la sécurité dans les établissements scolaires ;

Considérant la crise météorologique liée aux conditions anticycloniques sur le pays ;

Considérant la vigilance orange en cours émise par Météo-France pour les risques d'orages et de canicule ;

Considérant la difficulté à rafraîchir les locaux de l'école maternelle Le Petit Prince et de la crèche Les Marsupiaux ;

Considérant la nécessité d'assurer la protection de la santé et la sécurité des enfants et des agents municipaux;

ARRÊTE :

Article 1 : L'école maternelle Le Petit Prince et la crèche municipale Les Marsupiaux, situées rue du Maréchal Foch, seront fermées au public du 24 au 26 juin 2026, en raison des fortes chaleurs annoncées dans le cadre de l'épisode de canicule.

Article 2 : Pendant cette période, aucune activité scolaire ne sera assurée dans l'enceinte de l'école maternelle.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux d'affichage de l'école et publié sur le site internet de la commune. Les familles des élèves concernés seront informées par tous moyens appropriés (affichage, site internet de la commune, réseaux sociaux, etc.).

Article 4 : Monsieur le Directeur administratif, technique et financier, la police municipale et les personnes placées sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 23 JUIN 2026

ID : 080-218007508-20260623-2026A125-AR

Fait à Villers-Bretonneux, le 23 juin 2026
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Bruno VAQUEZ



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 23 JUIN 2026
et publication ou notification le : 23 JUIN 2026

Le Maire,
Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre un arrêté du Maire pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes

- date de sa réception en Préfecture de la Somme;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026A125
Objet :	ARRETE FERMETURE ECOLE MATERNELLE CRECHE DU 24.06 AU 26.06 - CANICULE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	080-218007508-20260623-2026A125-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20260623-2026A125-AR-1-1_0.xml	text/xml	887 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : 2026A125 ARRETE FERMETURE ECOLE MATERNELLE CRECHE DU 24.06 AU 26.06 _ CANICULE.pdf Nom métier : 99_AR-080-218007508-20260623-2026A125-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	457.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	23 juin 2026 à 16h09min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	23 juin 2026 à 16h10min00s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	23 juin 2026 à 16h10min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2026 à 16h10min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2026 à 16h10min10s	Reçu par le MI le 2026-06-23